

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1869, est basé sur une force moyenne de 42,567 hommes et de 8,782 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1868, l'effectif pour l'exercice 1869 est augmenté de 88 hommes et de 14 chevaux.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1869, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 251,700 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	91,800	»
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison, pour construction d'écuries	8,900	»
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service	73,100	»
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc.	54,900	»
Remboursements divers	1,000	»
		<hr/>
SOMME ÉGALE. fr.	251,700	»
		<hr/>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1869, s'élèvent à la somme de fr. 56,885,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. fr. 54,505,352 54
 — extraordinaires et temporaires 429,647 66
 Pour l'entretien du corps de la gendarmerie. 2,150,000 »

SOMME ÉGALE. 56,885,000 »

Le crédit général pour 1868 a été voté au chiffre de 56,841,800 »

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1869, comparé à celui du Budget alloué pour 1868, présente une augmentation de fr. 45,200 »

Cette augmentation provient principalement d'une allocation de 2,000 francs par régiment, qui est demandée pour couvrir les frais des écoles régimentaires et des cours qui ont été institués pour donner l'instruction à tous les militaires illettrés.

On a donné dans l'armée une plus grande impulsion aux écoles régimentaires, nécessité par la difficulté, tous les jours plus grande, de recruter des volontaires instruits. Nos régiments doivent créer eux-mêmes leurs cadres, et c'est dans les écoles régimentaires qu'ils puisent les connaissances qui leur sont nécessaires. D'autre part, les cours des soldats illettrés, qui ont été mis à l'essai, ont donné de trop bons résultats pour ne pas persévérer dans cette voie; il importe de les établir d'une manière définitive, et de les munir des objets dont ils ont besoin. De là cette nouvelle allocation de 60,000 francs, qui profite entièrement et efficacement à l'instruction du peuple.

Cette somme, répartie entre les trente régiments, est compensée en partie par quelques diminutions qui ont pu être opérées sur divers articles du Budget.

L'augmentation nette de 45,200 francs, portée au Budget de 1869, est expliquée par les détails qui suivent.

CHAPITRE II.

ART 6. — *État-major général.*

Diminution nette fr. 4,182 55

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Diminutions :

1° Supplément en moins pour un général-major commandant de division, 2,000 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments . . . fr.	1,990 »
2° Suppléments en moins pour deux aides de camp, 1,450 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments	1,442 75
3° Indemnité de fourrages en moins pour deux chevaux d'aides de camp, soit 750 journées à fr. 1 30 c ^s	949 »
4° Indemnité de fourrages supplémentaires en moins pour le cheval d'un général-major commandant de division, soit 365 journées à fr. 1 30 c ^s	474 50
5° Réductions des sommes portées en plus en 1868, pour l'année bissextile, 251 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s . . .	326 30
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.	5,182 55

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1° Frais de bureau du gouverneur général de la résidence fr.	500 »
2° Frais de bureau pour le commandant de la 5 ^e brigade d'artillerie	500 »
	1,000 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. . . fr.	4,182 55

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette fr.	40 50
provenant de la réduction de 31 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $31 \times 1.30 =$ fr. 40 30 c ^s .	

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Diminution de fr.	19 50
provenant de la réduction de 15 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $15 \times 1.30 =$ fr. 19 50 c ^s .	

ART. 9. — *Service de santé.*

Diminution de fr.	5 90
provenant de la réduction de 3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $3 \times 1.30 =$ fr. 3 90 c ^s .	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Diminution nette de	fr.	101,000	»
-------------------------------	-----	---------	---

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1° Réduction des sommes portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe	fr.	18,011	91
226 journées d'indemnité de fourrages		293	80
		<hr/>	
		18,305	71

2° Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et petites permissions		149,752	54
--	--	---------	----

TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr.	168,058	25
--------------------------------	-----	---------	----

Dont il faut déduire pour les augmentations ci-après :

1° Solde de 13 sergents clairons et de 52 caporaux clairons portés en plus au Budget de 1869. fr.	27,758	25
---	--------	----

2° Rectification de la retenue faite en 1868 sur la solde des enfants de troupe, en échange de la ration de viande ; cette retenue ne doit être que de 12 centimes au lieu de 20, soit pour 91,250 journées à 8 centimes ⁽¹⁾	7,500	»
---	-------	---

3° Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 16 régiments	fr.	32,000	»
		<hr/>	
		67,058	25

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	101,000	»
----------------------------------	-----	---------	---

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette de	fr.	14,000	»
---------------------------------	-----	--------	---

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

(¹) Cette augmentation est compensée par une diminution de la même somme à l'article 22 (Viande).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Augmentations :

1° Traitement de 1 vétérinaire de 1 ^{re} classe et de 2 vétérinaires de 3 ^e classe, qui existent dans l'organisation de la cavalerie, et qui n'étaient pas portés au Budget de 1868, soit 8,400 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments fr.	8,558	»
2° Majoration de traitement demandée pour les 8 vétérinaires de 1 ^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 4,000 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments	3,980	»
3° Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 7 régiments	14,000	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr.	26,558	»

• Dont il faut déduire les diminutions ci-après :

1° Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	4,819 45	
Masse d'écurie	405 18	
Casernement des chevaux	180 08	
	5,404 71	
2° Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	6,933 29	
	12,358	»
RESTE, AUGMENTATION NETTE. . . . fr.	14,000	»

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette de fr.	68,000	»
-----------------------------------	--------	---

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

Diminutions :

1° Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	5,580 52	
38 journées d'indemnité de fourrages	49 40	
Masse d'écurie	140 58	
Casernement des chevaux	62 48	
	5,832 98	
2° Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	75,988 02	
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	81,821	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 81,821 »

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1 ^o Majoration de traitement demandée pour 3 vétérinaires de 1 ^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 1,500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr.	4,492 50	
2 ^o Majoration de solde de 3 maréchaux des logis chefs secrétaires, à raison de 50 centimes par jour pour 1.095 journées	528 50	
3 ^o Allocation demandée pour les frais d'entretien des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 6 régiments	12,000 »	
		13,821 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.		68,000 »

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution nette de fr. 26,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1 ^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :		
Solde de la troupe fr.	817 68	
56 journées d'indemnité de fourrages	46 80	
		864 48
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés		28,233 02
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.		29,097 50

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1 ^o Supplément de traitement pour le capitaine en 1 ^{er} , adjudant-major du régiment, soit 500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr.	497 50	
2 ^o Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment	2,000 »	
3 ^o Frais de bureau des directeurs dans les divisions territoriales	600 »	
		3,097 50
RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.		26,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Diminution nette de	fr.	500 »
-------------------------------	-----	-------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

1° Réduction de la somme portée en 1868 pour l'année bissextile, sur la solde de la troupe	fr.	679 40
--	-----	--------

Dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Diminué en moins qu'en 1868 pour congés		179 40
---	--	--------

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	500 »
----------------------------------	-----	-------

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 17. — *Solde des élèves.*

Augmentation de	fr.	7,727 75
---------------------------	-----	----------

Cette augmentation est le résultat de l'admission éventuelle d'un plus grand nombre d'élèves destinés à alimenter les cadres de l'artillerie et du génie.

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Augmentation de	fr.	250,000 »
---------------------------	-----	-----------

Le chapitre VII a été augmenté d'un crédit extraordinaire et temporaire de 250,000 francs. Cette somme est affectée à l'amélioration des locaux destinés à la garnison d'Anvers; ces travaux sont nécessités, d'une part, par une augmentation notable de garnison, d'autre part, par l'abandon d'une caserne de la citadelle du Sud, qui a été reconnue malsaine et tout à fait impropre au logement de la troupe. De là l'obligation de mettre en état et d'approprier tous les locaux dont nous disposons.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Diminution nette {	pour le pain, de	fr.	3,000 »	} 15,000 »
	pour la viande, de		10,000 »	

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. En ce qui concerne le pain ,

Diminutions :

1 ^o Réduction de 37,064 journées, à 16 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	5,930 24
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	865 76
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	<u>6,796 »</u>

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 16 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	3,796 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	<u>3,000 »</u>

B. En ce qui concerne la viande ,

Diminutions :

1 ^o Réduction de 37,064 journées, à 20 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	7,412 80
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	52 20
3 ^o Rectification de la somme portée en 1868 pour les enfants de troupe, à 20 centimes au lieu de 12, soit pour 91,250 journées, à 8 centimes	7,300 »
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	<u>14,745 »</u>

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 20 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	4,745 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	<u>10,000 »</u>

ART. 23. — Fourrages en nature.

Diminution nette de fr.	<u>18,000 »</u>
-----------------------------------	-----------------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1^o Réduction des journées qui étaient portées au Budget de 1868 pour l'année bissextile, savoir :

3,367 rations fortes, à fr. 1 25 c ^s fr.	4,208 75
3,689 — légères, à fr. 1 10 c ^s	4,057 90
	<u>8,266 65</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	8,266 65
2° Réduction de 198 chevaux des régiments de cuirassiers qui recevaient encore la ration forte, et qui ont été remplacés par des chevaux de cavalerie légère, soit pour 72,270 journées à 15 cent ^s .		10,840 50
3° Diminué en plus qu'en 1868, pour chevaux manquants . . .		97 35
	TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	19,204 50
dont il faut déduire l'augmentation ci-après :		
Pour 5 chevaux des vétérinaires qui ont été portés en plus à l'article 13, soit 1,095 journées à fr. 1 10 c ^s		1,204 50
	RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	18,000 »

ART. 27. — *Transports généraux.*

Diminution de	fr.	10,000 »
Réduction opérée afin de ramener le chiffre de ce crédit à la somme de 75,000 francs, qui était allouée pour ce service avant 1868.		

ART. 28. — *Remonte.*

Augmentation nette de	fr.	17,550 »
---------------------------------	-----	----------

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

Augmentation :

Suppression de la réduction qui avait été faite sur le Budget de 1868, pour 60 chevaux de trait qui existaient en sus de l'effectif et qui avaient été placés chez des cultivateurs	fr.	59,000 »
---	-----	----------

Dont il faut déduire la diminution ci-après :

Réduction de 30 francs sur le prix d'achat des chevaux de selle, soit pour 715 chevaux	fr.	21,450 »
	RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	17,550 »

CHAPITRE X.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution de	fr.	5,123 86
reconnue possible sur le crédit alloué en 1868 pour les pensions temporaires.		

CHAPITRE XI.

ART. 35. — *Dépenses imprévues.*

Diminution de	fr.	207 62
pour arrondir le chiffre total du Budget.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, le compte détaillé, pour l'année 1867, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi, pour l'exécution des travaux qui se rapportent à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*).

Du 1^{er} janvier 1867, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 22 janvier 1867	fr.	150,000	»
— 15 mars 1867		40,500	»
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

Sommes qui ont été portées en augmentation au Budget de l'exercice 1866.

Il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1867.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont fait face aux dépenses résultant des travaux dont le détail suit :

Fabrication des projectiles nécessaires aux expériences avec les canons destinés à la défense de l'Escaut; fabrication ou achat des outillages et objets nécessaires auxdits projectiles.

Achat de plaques; appropriation d'un affût-bloc; construction de plates-formes pour les forts du Bas-Escaut, et de matériel divers pour les expériences avec les canons précités.

Achat d'approvisionnements destinés auxdits canons, et dont les contrats ont été passés en 1866.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire, et ayant servi à couvrir les dépenses dont il est question ci-dessus, les établissements de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons	fr.	7,546	98
L'arsenal de construction		19,556	82
L'école de pyrotechnie.		163,596	20
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1868, s'élève à fr. 1,819,455 66 cs.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *trente-six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille francs* (56,885,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 25 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRERE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000 »	»	425,810 »
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ETATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	850,817 45	»	
7	— — des provinces et des places	324,472 20	»	1,546,790 15
8	— du service de l'intendance	171,500 50	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTE DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de sante	244,910 »	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	544,500 »	»	921,410 »
11	Service pharmaceutique.	152,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLE DE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,879,000 »	»	
13	— — de la cavalerie	3,487,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	3,986,000 »	»	20,674,000 »
15	— — du génie	894,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration	428,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A RAPPORTER		95,192,110 15	175,900 »	23,568,010 15

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	23,192,110 15	175,000 »	23,368,010 15
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	192,400 »	»	218,400 »
18	Dépenses d'administration	26,000 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	250,000 »	950,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande	4,459,500 »	»	9,097,150 »
23	Fourrages en nature	2,962,000 »	»	
24	Casernement des hommes	641,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	58,000 »	»	
29	Remonte	721,650 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,126 20	775 80	158,900 »
31	Frais de représentation	50,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	96,000 »
	A REPORTER. fr.	34,288,812 49	420,647 66	34,718,460 15

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	54,288,812 49	429,647 66	54,718,460 15
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,559 85	»	16,559 85
		54,505,352 54	429,647 66	54,755,000 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,455,352 54	429,647 66	56,885,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	°	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
10	°	— des fonctionnaires et employés civils 151,000	153,910	» 900
		— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010		
		— d'un employé civil en non-activité 900		
51	°	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»
		— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	°	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 18,000	40,000	»
		Chauffage et éclairage 7,600		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400		
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000	19,000	» 175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			249,910	» 175,900

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT "MOUL" POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	»	»	
154,810	»	154,810	»	»	
16,000	»	16,000	»	»	
40,000	»	40,000	»	»	
-					
194,000	»	194,000	»	»	
425,810	»	425,810	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES,	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500	fr. 166,500 »
		18	54	Généraux-majors, à 12,700	228,600 »
					395,100 »
		27	90	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,975 50
					395,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux non employés à un service sédentaire, à fr. 14,800	fr. 29,600 »
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 10,160	40,640 »
					70,240 »
		6	14	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	551 20
					69,888 80
		TOTAL fr. 463,015 50			
		A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »			
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50			
					18,407 50
		444,605 08			
		A AJOUTER :			
		Le supplément de traitement dû à deux généraux-majors, chargés provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-généraux fr. 4,000 »			
		Idem à un colonel commandant de brigade 1,060 »			
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 5,060 »			
					5,034 70
		RESTE fr. 440,640 50			
		Corps d'état-major.			
		3	9	Colonels, à fr. 9,500	fr. 28,500 »
		5	6	Lieutenants-colonels, à 7,100	21,500 »
		6	12	Majors, à 6,500	37,800 »
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe, au traitement moyen de 4,500	108,000 »
		8	24	Lieutenants, à 5,250	26,000 »
		8		Sous-lieutenants, à 2,800	22,400 »
					244,000 »
		52	99	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,220 »
					242,780 »
		85	205	A REPORTER fr. 692,420 50	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1868.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																								
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																							
		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> <tr> <td>85</td> <td>205</td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	85	205	REPORT. fr. 602,420 50																																		
EFFECTIF.																																												
HOMMES.	CHEVAUX.																																											
85	205																																											
		<p style="text-align: center;">Aides de camp et officiers d'ordonnance.</p> <p>Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; S'voit.</p>																																										
	c.	<table border="1"> <tr> <td>2</td> <td>1</td> <td>Capitaine d'infanterie de 1^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.</td> <td>1,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>5</td> <td>— — de 2^e classe . . . à. . . 1,000</td> <td>5,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>6</td> <td>— — de 5^e classe . . . à. . . 1,000</td> <td>6,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>6</td> <td>Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150</td> <td>6,900</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> <td>Lieutenant d'artillerie à. . . 500</td> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> <td>Capitaine en 1^{er} du génie à. . . 500</td> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1</td> <td>Lieutenant du génie à. . . 500</td> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>20,700</td> <td>»</td> </tr> </table>	2	1	Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,300	»	10	5	— — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000	5,000	»	12	6	— — de 5 ^e classe . . . à. . . 1,000	6,000	»	12	6	Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150	6,900	»	2	1	Lieutenant d'artillerie à. . . 500	500	»	2	1	Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500	500	»	2	1	Lieutenant du génie à. . . 500	500	»				20,700	»		
2	1	Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,300	»																																								
10	5	— — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000	5,000	»																																								
12	6	— — de 5 ^e classe . . . à. . . 1,000	6,000	»																																								
12	6	Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150	6,900	»																																								
2	1	Lieutenant d'artillerie à. . . 500	500	»																																								
2	1	Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500	500	»																																								
2	1	Lieutenant du génie à. . . 500	500	»																																								
			20,700	»																																								
		<p style="text-align: right;">A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 105 50</p> <hr/> <p style="text-align: right;">20,596 50</p>																																										
		85	245	TOTAL. fr. 713,017																																								
	d.	<p>Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,424 45</p>																																										
		<p style="text-align: center;">Indemnité de fourrages.</p>																																										
	e.	<p>245 chevaux \times 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 116,252 50</p>																																										
		<p>A ajouter pour 5 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade. fr. 1,425 50</p> <hr/> <p style="text-align: right;">117,676</p>		850,817 45																																								
		<p style="text-align: center;">Frais de bureau.</p>																																										
	f.	<p>1 lieutenant-général gouverneur de la résidence fr. 500</p> <p>14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 7,000</p> <p>Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 10,000</p> <p>— 2 — de cavalerie, à 600 1,200</p> <hr/> <p style="text-align: right;">18,700</p>																																										
		<p style="text-align: right;">A REPORTER. fr.</p>		850,817 45																																								

G (suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements	EFFECTIF. HOMMES CHEVAUX		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	850,817 43	»
				<i>État-major des provinces et des places.</i>			
				<i>État-major des provinces.</i>			
a.		5	10	Général-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760 »		
		5	19		56,560 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	282 80		
					56,277 20		
				<i>État-major des places.</i>			
		4		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	50,000 »		
		11		— de 2 ^e — , à 5,500	60,500 »		
		3		— de 3 ^e — , à 4,500	15,500 »		
b.	a) 12	4		Majors, à	5,800	15,200 »	
		6		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,000	18,000 »	
		12		— de 2 ^e — , à	2,400	28,800 »	
		11		— de 3 ^e — , à	1,900	20,900 »	
		51	12		186,900 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	954 50		
		56	51		185,965 50		
				<i>Portiers-consignes.</i>			
c.		10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr. 550	5,500 »		
		24	»	— de 2 ^e — , à 300	7,200 »		
		54	»		10,700 »		
					524,472 20		»
				<i>Aumôniers.</i>			
d.				Traitement de 55 aumôniers et desservants	55,200 »		
				<i>Indemnité de fourrages.</i>			
e.				51 chevaux \times 503 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr.	14,709 50		
				<i>Frais de bureau.</i>			
				9 commandants de province b).	11,000 »		
		1		— de place, à	1,000	1,000 »	
		2		— , à	800	1,600 »	
f.		5		— , à	500	2,500 »	
		9		— , à	400	5,600 »	
		8		— , à	240	1,920 »	
					21,620 »		
				A REPORTER. fr.	1,175,280 65		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
850,817 45	855,000		»	4,182 55	
524,472 20	524,512 50			40 50	a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
1,175,289 65	1,179,512 50		»	4,222 85	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
1,175,389 05	1,179,512 50	"	4,222 85	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="3">22</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>5</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>5</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="2">125</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers maîtres</td> <td>"</td> <td>31</td> <td rowspan="3">147</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés</td> <td>"</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>"</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>(*) 125</td> <td>147</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Les officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations (Chapitres IV et XII)</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	"	22	— de 1 ^{re} classe	5	"	— de 2 ^{me} —	5	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	125	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quartiers maîtres	"	31	147	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés	"	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51	22	(*) 125	147	
COMPOSITION ORGANIQUE.																																									
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																							
Intendant en chef	1	"	22																																						
— de 1 ^{re} classe	5	"																																							
— de 2 ^{me} —	5	"																																							
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	125																																						
— de 2 ^{me} —	8	"																																							
Capitaines quartiers maîtres	"	31	147																																						
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payés	"	65																																							
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51																																							
22	(*) 125	147																																							
171,500 50	171,520 "	"	19 50	<p>b) A partir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>																																					
1,546,790 15	1,551,052 50	"	4,242 55																																						

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
244,910 »	244,915 00	»	5 90	
544,500 »	544,500 »	»	»	
152,000 »	152,000 »	»	»	
921,410 »	921,415 90	»	5 90	

COMPOSITION organique.		
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	
Inspecteur général	1	»
Médecins en chef principaux	4	»
— de garnison	7	»
— de régiment	»	30
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	28
— — de 2 ^{me} —	»	45
— adjoints.	20	»
Pharmacien principal	1	»
— de 1 ^{re} classe	8	»
— de 2 ^{me} —	12	»
— de 3 ^{me} —	10	»
Inspecteur vétérinaire	1	»
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	11
— de 2 ^{me} —	»	10
— de 3 ^{me} —	»	7
65	(*) 129	
194		

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

b) Infanterie	454,400	journées.
Cavalerie.	90,000	»
Artillerie.	61,000	»
Génie.	14,000	»
Compagnie d'administration	800	»
TOTAL.	600,200	journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT											
				DEMANDE POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1750</td> <td>226</td> </tr> <tr> <td>24400</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>26148</td> <td>226</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES	CHEVAUX	1750	226	24400	"	26148	226		
EFFECTIF.															
HOMMES	CHEVAUX														
1750	226														
24400	"														
26148	226														
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		1750	226	Officiers de tous grades fr.	4,804,158 50										
		24400	"	Sous-officiers et soldats	6,725,557 40										
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr.	53,000 »										
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	19,200 »										
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000 »										
12	a.			Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit à 56 francs	288,000 »										
				Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs	25,000 »										
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000 »										
					11,961,715 90										
		A DÉDUIRE :													
				Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes fr.	264,984 »										
				Pour vacances et petites permissions	591,068 90										
					656,052 90										
					11,505,665 »										
				A REPORTER. . . . fr.	11,505,665 »										

INFANTERIE.

- Cette arme se compose : 1° d'un régiment des carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 2° d'un régiment des grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;
 4° d'un cadre de division de discipline, et
 5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :							CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.				TOTAL.
États-majors actifs.																		
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500	156,000
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	6,500	104,000
Majors	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	128	5,500	352,000
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800	60,800
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,550	150,400
— — porte-drapeau.	(a) 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950	25,550
— — officiers payeurs	5	1	"	5	5	5	5	5	5	56	6	"	"	"	48	"	2,550	112,800
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	6,500	50,400
— — de cap. de 1 ^{re} cl.															8	"	5,100	40,800
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200	67,200
— — de 2 ^e classe	1		"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250	52,000
Bataillons actifs.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	5,400	1,552,800
Lieutenants	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	2,100	825,200
Sous-lieutenants	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	1,800	705,600
Compagnies des bataillons de réserve.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	5,400	217,600
Lieutenants	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,100	154,400
États-majors des dépôts.																		
Majors	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500	88,000
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800	60,800
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieuten ^{ts} .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950	51,200
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400	54,400
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250	52,000
Compagnies de dépôt.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400	54,400
Lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100	55,600
Sous-lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800	28,800
Compagnies spéciales.																		
Major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	2	5,500	11,000
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	3,250	5,250
Sous-lieutenant officier payeur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200	2,200
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	"	5,400	13,600
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	6	"	2,100	12,600
Sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2	8	"	1,800	14,400
TOTAUX.	25	28 ou 22	5	129	106	106	105	129	106	1,272	210	8	7	7	1,759	226		4,825,600

Supplément de traitement aux officiers du cadre de l'école des enfants de troupe.

Le commandant	fr. 600
2 lieutenants, à	fr. 500 . 600
2 sous-lieutenants, à	500 . 600

Idem aux officiers détachés. 5 lieutenants ou sous-lieutenants, à . 500 . 900

TOTAL fr. 4,828,500

À DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 24,141 50

RESTE fr. 4,804,158 50

a) Le régiment des carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE Journalière.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.				TOTAL.
Petits états-majors actifs.															
Adjutants sous-officiers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	2 70	65,072 "
Tambours-majors	1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	15	4,745	1 85	8,778 25
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804 "
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers).					1	"	"	"	1	"	"	1	505	1 95	711 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	1 92	5,504 "
— — (Chass. et Inf. de ligne				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,050	1 90	6,955 "
Caporaux-tambours	4	1	"	"	4	4	"	"	4	48	"	52	18,980	1 "	18,980 "
— clairons	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 "	25,560 "
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 55	56,208 "
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	115,952 "
Bataillons actifs.															
<i>Carabiniers.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 92	8,409 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 90	15,870 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 ^e —	"	21	"	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 57	6,876 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 55	11,515 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	" 82	22,148 20
— de 2 ^e —	"	45	"	150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	" 80	45,800 "
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 67	4,891 "
— de 2 ^e —	"	11	"	44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,060	" 65	10,459 "
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	152	57	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 61	101,528 40
— de 2 ^e — c).	"	504	"	912	"	"	"	912	"	"	"	912	352,880	" 58	195,070 40
		584	75												
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 95	17,082 "
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	32,850	1 60	52,560 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 60	14,016 "
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	" 85	52,122 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "
Soldats c).	"	228	57	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,660	" 64	159,782 40
— avec solde de fusilier c).	"	114	"	"	542	"	"	"	542	"	"	542	124,850	" 58	72,401 40
		458	75												
<i>Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 92	78,489 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 90	155,544 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 57	240,681 "
— de 2 ^e —	"	16	"	"	"	60	60	"	"	720	120	840	506,600	1 55	475,250 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 57	64,181 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 55	126,728 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	" 82	254,651 20
— de 2 ^e —	"	52	"	"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	" 80	457,856 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 67	54,779 20
— de 2 ^e —	"	8	"	"	"	52	52	"	"	584	64	448	165,520	" 65	106,288 "
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	114	57	"	"	542	542	"	"	4,104	684	4,788	1,747,020	" 61	1,066,048 20
— de 2 ^e — c).	"	228	"	"	"	684	684	"	"	8,208	1,568	9,576	5,495,240	" 58	2,027,259 20
		458	75												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours et clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840 "
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 95	2,847 "
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 60	4,672 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "
Élèves-tambours	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 64	1,868 80
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 92	14,016 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 90	27,740 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,072 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	23,560 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 61	8,906 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 58	16,956 "
A REPORTER.				1,898	1,445	1,445	1,458	1,898	1,445	17,516	2,876	25,555	8,589,545		6,450,452 80

a) Les compagnies des 4^{mes} bataillons actifs n'ont que trois sergents.
 b) — — — — — que quatre caporaux.
 c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 11,505,665 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux × 565 = 82,490 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 107,257 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			11,879,000 »	
12 suite.)	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 10,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		1 division de discipline 1,000 »		
		————— 256,100 »		
		A REPORTER. fr. 11,879,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,879,000 »	11,980,000 »	»	»	101,000 »	
11,879,000 »	11,980,000 »	»	»	101,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	11,879,000	"
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		572 668 Officiers de tous grades fr. 1,459,591 58		
		5,114 4,502 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,759,099 25		
		5,486 5,170		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 8,500 "		
15	"	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 "		
		5,207,490 65		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 81 centimes. fr. 75,600 "		
		Pour vacances et petites permissions 59,810 55		
		115,410 55		
		5,182,080 10		
		A REPORTER. . . . fr. 5,182,080 10	11,879,000	"

CAVALERIE. — Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, d'un régiment des guides de 6 escadrons actifs, d'un dépôt et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment de 7 escadrons.		d'un régiment de 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux			
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.		
États-majors de régiment.													
Colonels	1	3	1	3	1	3	1	3	7	18	3	9,500	66,500
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	7,100	49,700
Majors	5	6	a) 5 ou 2	6 ou 4	1	2	1	2	19	50	8	6,500	119,700
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,050	25,550
Capitaines-instructeurs en 1 ^{er}	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	3,025	21,175
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	5,800	26,600
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	2,350	16,450
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	1	3,400	25,800
Médecins de régiment avec rang de major	1	1	1	1	1	1	1	1	5	2	1	6,500	18,900
Id. de capitaine de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4	1	5,100	20,400
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	4,200	29,400
Id. id. de 2 ^e —	1	1	b) 1 ou pas	b) 1 ou pas	1	1	1	1	5	5	2	3,250	16,250
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	55,600
Id. de 2 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,800	19,600
Id. de 3 ^e —	1	1	1	1	1	1	1	1	7	6	1	2,550	16,450
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	5,100	195,800
Id. en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	4,200	159,600
Lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	52	5,250	247,000
Sous-lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	52	2,800	212,800
Escadrons de dépôt.													
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,100	55,700
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	5,250	22,750
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	1	2	7	12	2	2,800	19,600
	6	12	57	105	51 ou 49	91 ou 88	15	28	372	557	151		1,466,725
											668		
											A déduire 1/2 p. % pour médicaments		7,555 62
											Reste . . . fr.		1,459,591 38

a) 3 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.
b) 1 id. id. pas id. id.

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION		COMPOSITION						SOIT POUR :				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	d'un escadron.		d'un régiment à 7 escadrons.		d'un régiment à 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		les 6 régiments de chasseurs ou lanciers.		le régiment des Guides et l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cavalerie.			
Petits états-majors.																		
Adjudants sous-officiers	5	5	a) 5 ou 2	a) 5 ou 2	1	1	15	15	4	4	19	15	4	6,955	2 75	19,071 25		
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 55	5,146 50		
Trompettes-majors	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2	6	6	2	365	2 57	865 05		
Id. brigadiers	1	1	1	1	1	1	6	6	2	2	6	6	2	2,190	2 10	4,599		
Maréchaux des logis armuriers	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	750	2 12	1,547 60		
Maitres tailleurs, bottiers et selliers	5	5	5	5	5	5	18	18	5	5	18	18	5	2,190	1 70	3,725		
Maréchaux des logis gardes-magasins	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	365	1 72	627 80		
Escadrons actifs.																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	8	10,950	2 55	95,752 50		
Id. des logis	6	6	56	56	50	50	12	12	180	180	48	48	48	2,920	2 57	6,920 40		
Id. id. fourriers	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	8	8	8	65,700	1 90	124,850		
Brigadiers	12	12	72	72	60	60	24	24	360	360	96	96	96	17,520	1 92	33,658 40		
Trompettes	5	5	18	18	15	15	6	6	90	90	24	24	24	10,950	1 90	20,805		
Maréchaux ferrants	2	2	12	12	10	10	4	4	60	60	16	16	16	2,920	1 92	5,603 40		
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	144	144	120	120	48	48	720	720	192	192	192	151,400	1 02	154,028		
Id. de 2 ^e —	81	66	486	596	405	550	162	152	2,450	1,980	648	528	648	55,040	1 04	56,441 60		
Escadrons de dépôt.																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	2,190	2 35	5,146 50		
Id. id. des logis	4	4	4	4	4	4	24	24	4	4	24	24	4	365	2 57	865 05		
Id. id. fourriers	1	1	1	1	1	1	6	6	1	1	6	6	1	8,760	1 90	16,644		
Brigadiers	4	4	4	4	4	4	24	24	4	4	24	24	4	1,460	1 92	2,805 20		
Trompettes	2	2	2	2	2	2	12	12	2	2	12	12	2	2,190	1 90	4,161		
Maréchaux ferrants	2	2	2	2	2	2	12	12	2	2	12	12	2	365	1 92	700 80		
	150	115	805	709	(b) 674 ou 675	595 ou 594	262	252	4,047	3,561	1,067	941	5,114	5,561	941	1,866,610		
											Chevaux d'officiers		557	151				
													4,098	1,072				
													5,170					

a) 5 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.
b) 675 idem 674 idem.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
TOTAL				
11,879,000	11,980,000	0	101,000	
11,879,000	11,980,000	0	101,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 5.182,080 10	11,879,000 "	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Casernement des chevaux.		
	c.	1,645.250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes 65,729 20		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "	5,487,000 "	"
		Logement et nourriture.		
		Miliciens à incorporer 5,040 journées.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
		<u>22,000</u>		
		95,040 journées, à fr. 1 25 c. 51,500 "		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 45,200 "		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800 "		
		<u>54,000 "</u>		
		A REPORTER. fr. 15,566,000 "		"

(1) Écoles régimentaires et des détachés.

15
(suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,970,000	11,980,000	»	»	101,000	»
3,487,000	3,473,000	»	14,000	»	»
15,565,000	15,455,000	»	14,000	101,000	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	15,506,000 "
				<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>	
				<i>Traitement, solde et accessoires.</i>	
				ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.	
				<i>Officiers.</i>	
				Colonels, à 9,500 . . . fr.	47,500 "
				Lieutenants-colonels, à 7,100	35,500 "
				Majors, à 6,500	31,500 "
				Capitaines commandants, à 4,600	52,200 "
				— en second de 2 ^e classe, à 3,500	58,500 "
				Majors commandants du matériel, à 5,500	27,500 "
				Garde d'artillerie principal, à 4,600	4,600 "
				Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 3,700	22,200 "
				— de 2 ^e —, à 2,750	22,000 "
				— de 3 ^e —, à 2,000	12,000 "
					273,500 "
				A DÉDUIRE ½ p. o/o pour médicaments	1,367 50
				RESTE fr.	272,132 50
				<i>Sous-officiers et employés.</i>	
				Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,250 . . . fr.	24,000 "
				— de 2 ^e —, à 1,060	21,200 "
				— de 3 ^e —, à 950	11,400 "
				Maîtres artificiers, à 1,250	5,690 "
				Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à 2,750	8,250 "
				— de 2 ^e —, à 2,090	8,560 "
				Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,740	5,220 "
				— de 2 ^e —, à 1,510	1,510 "
					84,350 "
				<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>	
				Officiers de tous grades (*)	1,469,714 50
				Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,057,218 50
				<i>Haute paye pour chevrons d'ancienneté</i>	10,000 "
				<i>Indemnité aux sous-officiers promus officiers</i>	1,500 "
				— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à al-	
				louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet,	
				ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volon-	
				taires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. 18,000 "	
				{ 1,670 — à pied, à 36 " 60,120 " }	78,120 "
					3,956,915 50
				A DÉDUIRE :	
				Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux,	
				à 75 centimes	44,550 "
				Pour vacances et petites permissions	130,683 20
					175,215 20
					3,781,702 10
				A REPORTER. fr.	3,781,702 10
					15,506,000 "

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	"
1	"
6	"
8	"
6	"
59	58
20	"
20	"
12	"
5	"
5	"
4	"
5	"
1	"
66	"
588	527
6,551	1,562
3,719	1,889

14 a.

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux						
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.				
Petits états-majors des régiments.																	
Adjutants sous-officiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	2	12	6	"	4,580	2 75	12,045	"
Maréchaux des logis chefs artificiers { 1 ^{er} régiment	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	1	"	"	565	2 55	857	75
Maréchaux des logis chefs artificiers { 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régim.	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,825	2 24	4,088	"
Trompettes-majors	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	5	"	2,190	2 05	4,489	50
Brigadiers	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	5	"	2,190	1 70	3,725	"
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,095	2 55	2,575	25
Maréchaux de logis garde-magasins	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,095	2 05	2,244	75
Maréchaux de logis amuriers	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	"	2,190	1 70	3,725	"
Maitre-tailleur, bottier et sellier	"	"	"	5	"	"	5	"	"	2	15	"	"	5,475	" 75	4,106	25
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 1 ^{er} régiment	"	"	"	2	"	"	2	"	"	2	2	"	"	750	" 90	657	"
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 2 ^e et 3 ^e régiments	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	" 84	1,226	40
4 batteries à cheval.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 45	5,577	"
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 55	3,451	"
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 90	16,644	"
fourriers	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"
Brigadiers	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,955	20
artificiers	5	5	"	12	12	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	" 90	3,942	"
Trompettes	2	2	"	8	8	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,580	"
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	" 90	5,256	"
Maréchaux ferrants	2	"	"	8	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 80	2,556	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	12	"	"	48	"	"	"	"	"	"	48	"	"	17,520	" 85	14,892	"
de 2 ^e classe	68	42	40	272	168	160	"	"	"	"	272	168	160	99,280	" 80	79,424	"
16 batteries montées.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 45	14,508	"
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 55	13,794	"
Maréchaux des logis	7	"	"	"	"	"	56	"	"	"	112	"	"	40,880	1 90	77,072	"
fourriers	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	1 90	11,096	"
Brigadiers à cheval	2	15	"	"	"	"	16	104	"	"	32	208	"	11,680	1 02	11,915	60
à pied	4	"	"	"	"	"	32	"	"	"	64	"	"	25,560	" 95	22,192	"
artificiers	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	" 84	9,811	20
Trompettes	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	1 50	17,520	"
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	24	"	"	"	48	"	"	17,520	" 84	14,716	80
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	" 75	4,580	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	64	"	"	"	128	"	"	46,720	" 75	35,040	"
de 2 ^e classe	52	"	"	"	"	"	256	"	"	"	512	"	"	186,880	" 65	117,734	40
Conducteurs	54	"	52	"	"	"	272	416	"	"	544	852	"	198,560	" 80	158,848	"
48 batteries de siège.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 15	57,668	"
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 05	35,916	"
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	80	"	"	80	240	"	"	87,600	1 70	148,920	"
fourriers	1	"	"	"	"	"	16	"	"	16	48	"	"	17,520	1 70	29,784	"
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	96	"	"	96	288	"	"	105,120	" 95	99,864	"
artificiers	2	"	"	"	"	"	32	"	"	32	96	"	"	55,040	" 84	29,455	60
Trompettes	2	"	"	"	"	"	16	"	"	16	48	"	"	55,040	1 50	47,654	40
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	48	"	"	48	144	"	"	52,560	" 84	44,150	40
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	8	"	"	8	24	"	"	5,840	" 75	4,580	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	64	"	"	64	192	"	"	46,720	" 75	35,040	"
de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	256	"	"	256	512	"	"	186,880	" 65	117,734	40
Conducteurs	75	"	"	"	"	"	272	416	"	"	544	852	"	198,560	" 80	158,848	"
3 batteries de réserve (cadres).																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	1,095	2 05	2,244	75
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	1 70	11,160	"
fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	1,095	1 70	1,861	50
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	" 95	6,241	50
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	5	9	"	"	5,285	" 84	2,759	40
Elèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	" 65	1,579	70
Batterie de dépôt (1^{er} régiment).																	
Maréchal des logis chef	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	2 55	857	75
Maréchaux des logis	4	4	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"
fourriers	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	1 90	695	50
Brigadiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 02	744	60
artificiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	" 90	657	"
Trompettes	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 50	1,095	"
Maréchaux ferrants	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 80	584	"
2 batteries de dépôt (2^e et 3^e régiments).																	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	2 55	1,715	50
Maréchaux des logis	4	4	"	"	"	"	4	4	"	"	8	8	"	2,920	1 90	5,548	"
fourriers	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	1 90	1,587	"
Brigadiers à cheval	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	1 02	744	60
à pied	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	" 95	1,587	"
artificiers	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	" 84	615	20
Trompettes	2	2	"	"	"	"	2	2	"	"	4	4	"	1,460	1 50	2,190	"
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	" 75	547	50
3 batteries de dépôt (4^e, 5^e et 6^e régiments).																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	1,095	2 05	2,244	75
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	1 70	7,446	"
fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	"	1,095	1 70	1,861	50
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	" 95	4,161	"
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	1 56	2,978	40
TOTAUX A REPORTER																	
	13	"	"	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770		1,828,055	05

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 5 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments. (Chacun.) Hommes.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.
	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.		Chevaux		Batteries de siège et pontonn.				
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.					
REPORT.	"	"	"	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	"	2,079,770		1,828,055 05
2 compagnies du train.																	
Maréchaux des logis chefs	2										2				750	2 55	1,700 96
Maréchaux des logis	16										16				5,840	1 88	10,979 20
— — fourriers	2	12	"	"	"	"	"	"	"	"	2	12	"		750	1 88	1,572 40
Brigadiers	16										16				5,840	1 02	5,956 80
Trompettes	4										4				1,460	1 48	2,160 80
Conducteurs	90		60								90		60		52,850	" 80	26,280 "
	130	12	60														
Compagnie de pontonniers.																	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 88	6,862 "
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 88	686 20
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 12	4,088 "
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 02	7,446 "
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 85	6,205 "
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 75	19,710 "
	157	"	"														
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.																	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 55	950 75
Maréchaux des logis	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	2 10	9,198 "
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 10	766 50
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 05	5,852 50
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80
Canoniers de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56	"	"	"	15,140	" 95	12,485 "
— de 2 ^e —	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 75	13,140 "
— de 3 ^e —	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	"	"	"	8,760	" 65	5,518 80
	154	"	"														
Compagnie d'ouvriers armuriers.																	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 "
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80
Canoniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 75	5,285 "
— — de 2 ^e classe	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 65	22,075 20
	150	"	"														
Compagnie d'artilleurs.																	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 "
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80
Artificiers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 75	5,475 "
— de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 65	15,797 "
	102	"	"														
	655	12	60	451	264	160	810	117	416	1,209	6,551	510	1,052	"	2,510,815	2,037,218 50
											1,562	"					
Chevaux d'officiers											255	74					
											1,815	74					
											1,889						

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
15,566,000	15,453,000	14,000	101,000	
15,566,000	15,453,000	14,000	101,000	

(4) Y compris les aspirants d'artillerie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,781,702 10	15,566,000 »	»
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 565 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr.	18,051 »	
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,130 journées, à 9 centimes fr.	51,511 70	
		Casernement des chevaux.		
d.		1,562 chevaux × 565 = 570,130 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr.	22,805 20	
		Moyens de transport.		
e.		Moyens de transport aux troupes en marche	13,000 »	
			3,986,000 »	»
		Logement et nourriture.		
f.		Miliciens à incorporer 3,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000		
		— — à Brasschaet (id.). 20,100		
		————— 26,100		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c ^t . 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 »		
g.		Inspecteur des armes de guerre. 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons. 500 »		
		Six régiments, à 9,000 francs 54,000 »		
		————— 59,000 »		
		A REPORTER. fr.	19,552,000 »	»

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
15,366,000 »	13,455,000 »	14,000 »	101,000 »	
5,986,000 »	4,054,000 »	»	63,000 »	
19,352,000 »	19,507,000 »	14,000 »	169,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			Report. fr.	19,532,000	»
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	6	Colonels, à fr. 9,500	28,500 »
		6	6	Lieutenants-colonels, à 7,100	42,600 »
		6	6	Majors, à 6,500	37,800 »
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} . à 4,600	78,200 »
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700	40,700 »
		11		Lieutenants, à 2,750	50,250 »
		54	25		258,050 »
				A DÉDUIRE ½ p. 10 pour médicaments.	1,200 25
					256,759 75
		<i>Gardes.</i>			
		5	»	Gardes principaux, à 2,000. fr. 15,000	»
		10	»	— de 1 ^{re} classe, à 2,200.	22,000 »
		15	»	— de 2 ^e —, à 1,800.	27,000 »
		15	»	— de 3 ^e —, à 1,400.	21,000 »
		5	»	Éclusiers, à 900.	4,500 »
		50	»		87,500 »
		<i>Régiment.</i>			
		68	11	Officiers de tous grades (1).	247,954 »
		967	»	Sous-officiers et soldats.	298,455 20
		1055	11		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »
				Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer. à 56 francs.	10,568 »
					904,854 95
		A DÉDUIRE :			
				Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	9,240 »
				Pour vacances et petites permissions	57,051 95
					46,291 95
				RESTE	858,543 »
				A REPORTER. fr. 858,543	»
					19,552,000 »

(318A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1^o d'un état-major particulier ; 2^o d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt ; 3^o de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.								TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.			Chevaux.
<i>État-major du corps.</i>											
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500 »	9,500 »
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »
Majors	5	6	»	»	»	»	»	5	6	6,500 »	18,900 »
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »
Lieutenants adjudants-majors	5	»	»	»	»	»	»	5	»	5,150 »	9,450 »
Capitaine quartier-maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »
Sous-lieutenant officier payeur	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	5,400 »	5,400 »
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »
<i>Compagnies.</i>											
Capitaine en 1 ^{er}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e el.	»	»	10	»	1	»	»	11	»	5,700 »	40,700 »
Lieutenants	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,750 »	41,250 »
Sous-lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,550 »	52,900 »
	14	11	40	5	5	5	5	68	11		249,200 »
										A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,246 »
										Reste fr.	247,954 »

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.						NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.				TOTAL.
<i>État-major du corps.</i>										
Adjudants sous-officiers	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Tambour-major	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50
Caporal-tambour	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	» 95	695 50
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
<i>Compagnies.</i>										
Sergents-majors	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	53,669 50
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,453 50
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 98	36,062 »
Tambours	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,852 80
Élèves-tambours	»	»	»	»	»	2	2	750	» 65	469 90
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,457 50
— de 2 ^e classe	»	590	»	40	40	»	470	171,850	» 65	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	552,955		298,485 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.			
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
10,352,000	»	10,507,000	»	14,000	»	169,000	»	
10,572,000		10,507,000		14,000		169,000		

(*) Y compris les aspirants du génie nommés en vertu de la loi du 27 mai 1868, et qui tiennent la place des sous-lieutenants qui manquent à l'effectif.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 858.545	19,552,000	»
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme: 56 chevaux × 565 = 15,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^s 17,082 »		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
		Logement et nourriture.	894,000	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 2,600 ———		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c ^s 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1)		
		Inspecteur général. 2,500 »		
e.		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 7,000 »		
		————— 12,500 »		
		A REPORTER. fr. 20,246,000	»	»

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT ouvert POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,352,000 »	10,507,000 »	14,000 »	169,000 »	
894,000 »	920,000 »	»	26,000 »	
20,246,000 »	20,427,000 »	14,000 »	195,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	20,240,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr. 125,270 50		
	18	Commis aux écritures. 20,700 »		
	352	Sous-officiers et soldats 247,981 »		
	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 6,000 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 800 »		
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs 1,125 »		
		401,876 50		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 880 »		
		Pour vacances et petites permissions 3,596 50		
		4,276 50		
		RESTE. fr. 597,600 »		
	b.	55 Sœurs hospitalières, à 800 francs. 26,400 »	428,000 »	»
	c.	Frais d'administration 4,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 20,074,000 »		»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,750	24,409	26,148
» 13. — Cavalerie	»	»	»	572	5,114	5,486
» 14. — Artillerie	50	66	125	588	6,551	6,719
» 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration .	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,624	37,591	40,015

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																					
20,246,000	20,427,000	14,000	193,000	<p>Ce bataillon se compose :</p> <p>1° D'une administration centrale; 2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, Savaient : 1° Service des hôpitaux; 2° service des boulangeries; 3° service des fourrages.</p>																																																																																																																																																																																																																				
20,246,000	20,427,000	14,000	193,000	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>État-major.</th> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8"><i>Officiers.</i></td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur d'administration . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>4,800</td> <td>4,800 »</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes d'admin. de 1^{re} classe.</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>3,000</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>13</td> <td>2,500</td> <td>37,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 3^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>2,100</td> <td>35,700 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 4^e id.</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>17</td> <td>1,600</td> <td>27,200 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>2</td> <td>23</td> <td>17</td> <td>15</td> <td>37</td> <td></td> <td>123,900 »</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>629 50</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Reste . . . fr.</td> <td>123,270 50</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Commis aux écritures.</i></td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>9</td> <td>1,200</td> <td>10,800 »</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>9</td> <td>1,100</td> <td>9,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>»</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>18</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="7">TOTAL . . . fr.</td> <td>20,700 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Officiers.</i>								Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,800	4,800 »	Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	3	1	1	7	3,000	21,000 »	Id. id. de 2 ^e id.	»	6	3	4	13	2,500	37,500 »	Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	3	17	2,100	35,700 »	Id. id. de 4 ^e id.	1	6	3	3	17	1,600	27,200 »	TOTAUX	2	23	17	15	37		123,900 »	A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.							629 50	Reste . . . fr.							123,270 50	<i>Commis aux écritures.</i>								Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	»	3	9	1,200	10,800 »	Idem de 2 ^e id.	»	6	»	»	3	9	1,100	9,900 »		»	12	»	»	6	18			TOTAL . . . fr.							20,700 »																																																																																				
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																	
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																			
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,800	4,800 »																																																																																																																																																																																																																	
Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	3	1	1	7	3,000	21,000 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	»	6	3	4	13	2,500	37,500 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	3	17	2,100	35,700 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 4 ^e id.	1	6	3	3	17	1,600	27,200 »																																																																																																																																																																																																																	
TOTAUX	2	23	17	15	37		123,900 »																																																																																																																																																																																																																	
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.							629 50																																																																																																																																																																																																																	
Reste . . . fr.							123,270 50																																																																																																																																																																																																																	
<i>Commis aux écritures.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	»	3	9	1,200	10,800 »																																																																																																																																																																																																																
Idem de 2 ^e id.	»	6	»	»	3	9	1,100	9,900 »																																																																																																																																																																																																																
	»	12	»	»	6	18																																																																																																																																																																																																																		
TOTAL . . . fr.							20,700 »																																																																																																																																																																																																																	
428,000	428,300		300	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="4">EFFECTIF sous les armes.</th> <th rowspan="2">Nombre de jours.</th> <th rowspan="2">Monte journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries.</th> <th>Fourrages.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des hôpitaux.</i></td> </tr> <tr> <td>Magasiniers et dépendiers de 1^{re} classe . . .</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,630</td> <td>1 60</td> <td>3,840 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,630</td> <td>1 40</td> <td>5,110 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers-majors de 1^{re} id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 40</td> <td>7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 40</td> <td>6,132 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,173 30</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,737 30</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 45</td> <td>4,234 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>2,920</td> <td>1 25</td> <td>3,650 »</td> </tr> <tr> <td>Tisamiers de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,173 30</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,737 30</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10</td> <td>32,120 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 »</td> <td>29,200 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des boulangeries.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>13,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 60</td> <td>14,016 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>10,950</td> <td>1 20</td> <td>15,140 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>22,050</td> <td>1 10</td> <td>24,893 »</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Service des fourrages.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 90</td> <td>8,532 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>16</td> <td>5,840</td> <td>1 60</td> <td>9,544 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>104</td> <td>104</td> <td>37,960</td> <td>1 10</td> <td>41,756 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>244</td> <td>136</td> <td>172</td> <td>562</td> <td>112,420</td> <td></td> <td>247,981 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre de jours.	Monte journalière.	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Sous-officiers et soldats.</i>								<i>Service des hôpitaux.</i>								Magasiniers et dépendiers de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	3,630	1 60	3,840 »	Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,630	1 40	5,110 »	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 40	7,008 »	Id. id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »	Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 30	Id. id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 30	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »	Id. id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »	Tisamiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 30	Id. id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 30	Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	Id. id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »	<i>Service des boulangeries.</i>								Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »	Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20	15,140 »	Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,050	1 10	24,893 »	<i>Service des fourrages.</i>								Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90	8,532 »	Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20	17,520 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,960	1 10	41,756 »		244	136	172	562	112,420		247,981 »
GRADES.	EFFECTIF sous les armes.					Nombre de jours.	Monte journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																
	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																				
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																																								
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Magasiniers et dépendiers de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	3,630	1 60	3,840 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,630	1 40	5,110 »																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 40	7,008 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »																																																																																																																																																																																																																	
Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 30																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 30																																																																																																																																																																																																																	
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »																																																																																																																																																																																																																	
Tisamiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 30																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 30																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20	15,140 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,050	1 10	24,893 »																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des fourrages.</i>																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90	8,532 »																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20	17,520 »																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,960	1 10	41,756 »																																																																																																																																																																																																																	
	244	136	172	562	112,420		247,981 »																																																																																																																																																																																																																	
20,674,000	20,855,500	14,000	195,500																																																																																																																																																																																																																					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
192,400 »	184,672 27	7,727 75	»		
26,000 »	26,000 »	»	»		
218,400 »	210,672 27	7,727 75	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	50,000 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>				
20	d.	Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires . . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>				
e.		Achat de matériaux fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER fr. 665,770 »	50,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 »		50,000 »	»	»	
50,000 »		50,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	50,000 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »	800,000 »	»
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »		
		————— 96,750 »		
20 (suite)	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
50,000 »	»	50,000 »	»	»	
800,000 »	»	800,000 »	»	»	
850,000 »	»	850,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		<i>Entretien ordinaire.</i>		
		Bâtiments militaires fr. 101,190 »		
a.		Ouvrages de fortification 60,050 »		
		Ouvrages mixtes 23,860 »		
		————— 185,100 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 211,350 »		
b.		Ouvrages de fortification 105,280 »		
		Ouvrages mixtes 68,290 »		
		————— 382,900 »		
c.		Frais de surveillance générale 22,000 »		
d.		Achat d'immeubles 6,500 »		
e.		Location de Bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 26,500 »	700,000 »	250,000 »
f.		Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
g.		Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 28,000 »		
h.		Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
i.		Frais de mise en état de défense de la citadelle de Tournai 15,000 »		
		<i>Charge extraordinaire.</i>		
k.		Amélioration du casernement et des logements de la garnison d'Anvers et de ses dépendances. 250,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	250,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensauvement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>4,370</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,510</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,080</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>1,160</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,160</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>5,930</td> <td>780</td> <td>410</td> <td>2,580</td> <td>380</td> <td>210</td> <td>8,810</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>2,720</td> <td>"</td> <td>740</td> <td>5,460</td> <td>"</td> <td>980</td> <td>9,910</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>2,890</td> <td>1,680</td> <td>430</td> <td>11,760</td> <td>5,840</td> <td>1,670</td> <td>22,290</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>4,250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,000</td> <td>4,260</td> <td>8,260</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>4,250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>740</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,990</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>740</td> <td>"</td> <td>250</td> <td>2,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,170</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>770</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>770</td> </tr> <tr> <td>Tournai</td> <td>6,700</td> <td>5,460</td> <td>340</td> <td>2,150</td> <td>9,390</td> <td>"</td> <td>24,100</td> </tr> <tr> <td>Beverloo (camp)</td> <td>690</td> <td>210</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,250</td> <td>"</td> <td>3,250</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>19,160</td> <td>"</td> <td>3,100</td> <td>4,250</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,150</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>18,850</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>18,850</td> <td>"</td> <td>2,810</td> <td>43,900</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>2,140</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>84,000</td> <td>"</td> <td>4,000</td> <td>88,000</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>3,240</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>700</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,860</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville et fortin de Berchem)</td> <td>5,240</td> <td>2,580</td> <td>660</td> <td>5,110</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,480</td> </tr> <tr> <td>Anvers (citad. du sud). et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)</td> <td>3,880</td> <td>2,320</td> <td>550</td> <td>4,180</td> <td>4,500</td> <td>"</td> <td>15,800</td> </tr> <tr> <td>Anvers (forts du camp retranché et route mi- naire)</td> <td>1,560</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,400</td> <td>460</td> <td>80</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>Anvers Tête de Flandre (fort)</td> <td>4,800</td> <td>10</td> <td>670</td> <td>7,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,170</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)</td> <td>650</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>460</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Lillo (—)</td> <td>4,770</td> <td>3,240</td> <td>560</td> <td>3,810</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>St-Marie (—)</td> <td>9,170</td> <td>11,400</td> <td>140</td> <td>5,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8,990</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>"</td> <td>4,000</td> <td>6,000</td> <td>490</td> <td>1,790</td> <td>"</td> <td>5,750</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>6,000</td> <td>20,000</td> <td>4,000</td> <td>10,000</td> <td>13,520</td> <td>2,000</td> <td>10,650</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>1,650</td> <td>850</td> <td>710</td> <td>"</td> <td>20,000</td> <td>"</td> <td>46,250</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>5,120</td> <td>"</td> <td>540</td> <td>1,280</td> <td>2,610</td> <td>40,000</td> <td>47,080</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>670</td> <td>650</td> <td>1,440</td> <td>3,710</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,170</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>1,110</td> <td>1,380</td> <td>1,550</td> <td>4,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>290</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>820</td> <td>700</td> <td>2,450</td> <td>6,710</td> </tr> <tr> <td>St-Bernard</td> <td>1,110</td> <td>1,380</td> <td>1,550</td> <td>1,000</td> <td>2,450</td> <td>"</td> <td>7,270</td> </tr> <tr> <td></td> <td>950,000</td> <td>700,000</td> <td>250,000</td> <td>1,420</td> <td>4,960</td> <td>"</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>12,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>6,940</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,250</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,160</td> <td>6,090</td> <td>180</td> <td>13,530</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>410</td> <td>"</td> <td>190</td> <td>2,940</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>170</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>790</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,080</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>890</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,880</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,120</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>940</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>3,050</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>185,100</td> <td>582,900</td> <td></td> <td>368,000</td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensauvement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	4,370	"	"	5,510	"	"	8,080	Audenarde	250	"	"	"	"	"	250	Bruges	1,160	"	"	"	"	"	1,160	Gand	5,930	780	410	2,580	380	210	8,810	Ostende	2,720	"	740	5,460	"	980	9,910	Termonde	2,890	1,680	430	11,760	5,840	1,670	22,290	Charleroi	4,250	"	"	"	4,000	4,260	8,260	Mons	4,250	"	"	740	"	"	4,990	Namur (ville)	740	"	250	2,200	"	"	3,170	— (citadelle)	770	"	"	"	"	"	770	Tournai	6,700	5,460	340	2,150	9,390	"	24,100	Beverloo (camp)	690	210	"	"	3,250	"	3,250	Hasselt	19,160	"	3,100	4,250	"	"	8,150	Liège (ville)	18,850	"	"	18,850	"	2,810	43,900	— (citadelle)	2,140	"	20	84,000	"	4,000	88,000	— (Chartreuse)	3,240	150	"	700	"	"	3,860	Anvers (ville et fortin de Berchem)	5,240	2,580	660	5,110	"	"	8,480	Anvers (citad. du sud). et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)	3,880	2,320	550	4,180	4,500	"	15,800	Anvers (forts du camp retranché et route mi- naire)	1,560	"	"	1,400	460	80	10,000	Anvers Tête de Flandre (fort)	4,800	10	670	7,000	"	"	6,170	Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)	650	"	20	460	"	"	7,000	Lillo (—)	4,770	3,240	560	3,810	"	"	7,000	St-Marie (—)	9,170	11,400	140	5,000	"	"	8,990	Bruxelles	"	4,000	6,000	490	1,790	"	5,750	Diest (ville)	6,000	20,000	4,000	10,000	13,520	2,000	10,650	— (citadelle)	1,650	850	710	"	20,000	"	46,250	Lierre	5,120	"	540	1,280	2,610	40,000	47,080	Louvain	670	650	1,440	3,710	"	"	7,170	Malines	1,110	1,380	1,550	4,000	"	"	4,000	Vilvorde	290	"	"	820	700	2,450	6,710	St-Bernard	1,110	1,380	1,550	1,000	2,450	"	7,270		950,000	700,000	250,000	1,420	4,960	"	9,000					12,000	"	"	12,000					6,940	"	"	10,250					1,160	6,090	180	13,530					410	"	190	2,940					"	"	"	170					790	"	"	1,080					890	"	"	1,880					1,120	"	"	1,850					940	"	80	3,050					10,000	"	"	10,000					185,100	582,900		368,000
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensauvement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Alost	4,370	"	"	5,510	"	"	8,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Audenarde	250	"	"	"	"	"	250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruges	1,160	"	"	"	"	"	1,160																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Gand	5,930	780	410	2,580	380	210	8,810																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Ostende	2,720	"	740	5,460	"	980	9,910																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Termonde	2,890	1,680	430	11,760	5,840	1,670	22,290																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Charleroi	4,250	"	"	"	4,000	4,260	8,260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Mons	4,250	"	"	740	"	"	4,990																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Namur (ville)	740	"	250	2,200	"	"	3,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	770	"	"	"	"	"	770																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Tournai	6,700	5,460	340	2,150	9,390	"	24,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Beverloo (camp)	690	210	"	"	3,250	"	3,250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Hasselt	19,160	"	3,100	4,250	"	"	8,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Liège (ville)	18,850	"	"	18,850	"	2,810	43,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	2,140	"	20	84,000	"	4,000	88,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (Chartreuse)	3,240	150	"	700	"	"	3,860																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (ville et fortin de Berchem)	5,240	2,580	660	5,110	"	"	8,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (citad. du sud). et lunette de Dourne, lunette d'Hoboke)	3,880	2,320	550	4,180	4,500	"	15,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers (forts du camp retranché et route mi- naire)	1,560	"	"	1,400	460	80	10,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Anvers Tête de Flandre (fort)	4,800	10	670	7,000	"	"	6,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Brasschaet (polygone). Liefkenshoek (fort)	650	"	20	460	"	"	7,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Lillo (—)	4,770	3,240	560	3,810	"	"	7,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
St-Marie (—)	9,170	11,400	140	5,000	"	"	8,990																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Bruxelles	"	4,000	6,000	490	1,790	"	5,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Diest (ville)	6,000	20,000	4,000	10,000	13,520	2,000	10,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
— (citadelle)	1,650	850	710	"	20,000	"	46,250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Lierre	5,120	"	540	1,280	2,610	40,000	47,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Louvain	670	650	1,440	3,710	"	"	7,170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Malines	1,110	1,380	1,550	4,000	"	"	4,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Vilvorde	290	"	"	820	700	2,450	6,710																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
St-Bernard	1,110	1,380	1,550	1,000	2,450	"	7,270																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
	950,000	700,000	250,000	1,420	4,960	"	9,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				12,000	"	"	12,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				6,940	"	"	10,250																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				1,160	6,090	180	13,530																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				410	"	190	2,940																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				"	"	"	170																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				790	"	"	1,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				890	"	"	1,880																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				1,120	"	"	1,850																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				940	"	80	3,050																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				10,000	"	"	10,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				185,100	582,900		368,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
950,000	700,000	250,000	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinares et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 12,856,008 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,055,905 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,905 28		
		1,975,000 "		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 12,820,685 rations, à 20 centimes fr. 2,564,137 "	4,459,500 "	"
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 99,637 "		
		2,464,500 "		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,156,685 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,445,856 25		
25		1,419,850 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,561,855 "		
		2,576,555 (c)	5,007,691 25	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants 45,691 25		
		2,962,000 "		
		A REPORTER. fr. 7,401,500 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
TOTAL.																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces rations.</td> <td>Infanterie</td> <td>8,909,285</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,815</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>582,955</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>13,552,085</td> </tr> </tbody> </table>				RATIONS.	a) Décomposition de ces rations.	Infanterie	8,909,285		Cavalerie	1,866,610		Artillerie	2,510,815		Génie	582,955		Bataillon d'administration	112,420		TOTAL			13,552,085													
			RATIONS.																																						
a) Décomposition de ces rations.	Infanterie	8,909,285																																							
	Cavalerie	1,866,610																																							
	Artillerie	2,510,815																																							
	Génie	582,955																																							
	Bataillon d'administration	112,420																																							
TOTAL			13,552,085																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">A déduire.</th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>454,400</td> <td>20,277</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{ou}</td> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>94,700</td> <td>600,200</td> </tr> </tbody> </table>	A déduire.	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	454,400	20,277		Cavalerie	22,000	90,000	"		Artillerie	26,100	61,000	"		Génie	2,600	14,000	"		Bataillon d'administ ^{ou}	"	800	"		TOTAL			94,700	600,200
A déduire.	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																						
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																							
Infanterie	44,000	454,400	20,277																																						
Cavalerie	22,000	90,000	"																																						
Artillerie	26,100	61,000	"																																						
Génie	2,600	14,000	"																																						
Bataillon d'administ ^{ou}	"	800	"																																						
TOTAL			94,700	600,200																																					
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td colspan="3">RESTE</td> <td>12,856,908</td> </tr> </tbody> </table>	RESTE			12,856,908																																	
RESTE			12,856,908																																						
4,459,500	4,452,500	"	15,000	<table border="1"> <tbody> <tr> <td colspan="3">b) Décomposition de ces rations</td> <td>8,909,285</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>2,510,815</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>582,955</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>13,552,085</td> </tr> </tbody> </table>	b) Décomposition de ces rations			8,909,285				1,866,610				2,510,815				582,955				112,420	TOTAL			13,552,085													
b) Décomposition de ces rations			8,909,285																																						
			1,866,610																																						
			2,510,815																																						
			582,955																																						
			112,420																																						
TOTAL			13,552,085																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">A déduire.</th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5. des journées des enfants de troupe.</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>454,400</td> <td>36,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{ou}</td> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>94,700</td> <td>600,200</td> </tr> </tbody> </table>	A déduire.	JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	454,400	36,500		Cavalerie	22,000	90,000	"		Artillerie	26,100	61,000	"		Génie	2,600	14,000	"		Bataillon d'administ ^{ou}	"	800	"		TOTAL			94,700	600,200
A déduire.	JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.																																						
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																							
Infanterie	44,000	454,400	36,500																																						
Cavalerie	22,000	90,000	"																																						
Artillerie	26,100	61,000	"																																						
Génie	2,600	14,000	"																																						
Bataillon d'administ ^{ou}	"	800	"																																						
TOTAL			94,700	600,200																																					
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td colspan="3">RESTE</td> <td>12,820,688</td> </tr> </tbody> </table>	RESTE			12,820,688																																	
RESTE			12,820,688																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">c) Décomposition de ces rations.</th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Cavalerie { Chasseurs et { lanciers (*). { Guides et { école de ca- { valerie</td> <td>282</td> <td>5,816</td> <td>102,950</td> <td>1,592,810</td> </tr> <tr> <td>1,072</td> <td>"</td> <td>591,280</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>1,815</td> <td>74</td> <td>662,475</td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>3,169</td> <td>5,890</td> <td>1,156,685</td> </tr> </tbody> </table>	c) Décomposition de ces rations.	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Cavalerie { Chasseurs et { lanciers (*). { Guides et { école de ca- { valerie	282	5,816	102,950	1,592,810	1,072	"	591,280	"	Artillerie	1,815	74	662,475	27,010	TOTAL		3,169	5,890	1,156,685									
c) Décomposition de ces rations.	CHEVAUX		RATIONS																																						
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																					
Cavalerie { Chasseurs et { lanciers (*). { Guides et { école de ca- { valerie	282	5,816	102,950	1,592,810																																					
	1,072	"	591,280	"																																					
Artillerie	1,815	74	662,475	27,010																																					
TOTAL		3,169	5,890	1,156,685																																					
2,962,000	2,980,000	"	18,000																																						
7,401,500	7,452,500	"	51,000																																						

(*) 382 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 5^e et 6^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	7,401,500 »	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 août 1885.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		24,450 — à une — 15 — 366,750 »		
		————— 390,750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	641,000 »	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,608,275 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 32,165 50		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,084 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 45,000 »		
		————— 48,084 50		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie fr. 96,046 »		
		Cavalerie. 110,514 80		
25	»	Artillerie. 29,164 20		
		Génie. 2,020 »		
		Bataillon d'administration 606 80		
		————— 258,560 80		
		A DÉBUTER, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80	100,000 »	»
		A REPORTER. fr.	8,142,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																						
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																							
7,401,500 »	7,452,500 »	»	51,000 »	<table border="1" style="float: right; margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>8,909,285</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,510,815</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>552,955</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>13,952,085</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td>Reste</td> <td>13,457,385</td> </tr> </tbody> </table> <p>28,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 9,587,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 958,790 » Reste 8,449,110 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 3,400,000 » c) — — à l'État 1,008,275 » TOTAL ÉGAL. 13,457,385</p> <p style="text-align: center;">d) BASE DE L'ALLOCATION.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme.</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers</td> <td>4,478</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>26,868</td> <td>»</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>73,656</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td>96,046</td> <td>»</td> <td>96,046</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>7,189</td> <td>6,563</td> <td>1 20</td> <td>16</td> <td>\$,626 80</td> <td>101,888</td> <td>110,514 80</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1 35</td> <td>7 25</td> <td>1,029 20</td> <td>5,265 50</td> <td>6,294 70</td> </tr> <tr> <td>— montées et train</td> <td>4,015</td> <td>3,888</td> <td>» 50</td> <td>4 25</td> <td>2,007 50</td> <td>16,524</td> <td>18,531 50</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc.</td> <td>10,850</td> <td>»</td> <td>» 40</td> <td>»</td> <td>4,340</td> <td>»</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>13,529</td> <td>4,614</td> <td></td> <td></td> <td>7,576 70</td> <td>21,787 50</td> <td>29,364 20</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>2,029</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>1,517</td> <td>»</td> <td>» 40</td> <td>»</td> <td>606 80</td> <td>»</td> <td>606 80</td> </tr> <tr> <td></td> <td>90,920</td> <td>10,982</td> <td></td> <td></td> <td>113,685 50</td> <td>123,673 50</td> <td>238,560 80</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.</td> <td>158,560 80</td> </tr> <tr> <td colspan="7">TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	8,909,285	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,510,815	Génie	552,955	Bataillon d'administration	112,120	TOTAL	13,952,085	A déduire les journées de marche	94,700	Reste	13,457,385	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie	73,656	»			96,046	»	96,046	Cavalerie	7,189	6,563	1 20	16	\$,626 80	101,888	110,514 80	Batteries à cheval	664	726	1 35	7 25	1,029 20	5,265 50	6,294 70	— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524	18,531 50	— de siège et compag. spéc.	10,850	»	» 40	»	4,340	»	4,340	Artillerie	13,529	4,614			7,576 70	21,787 50	29,364 20	Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029	Bataillon d'administration	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80		90,920	10,982			113,685 50	123,673 50	238,560 80	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							158,560 80	TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000
JOURNÉES.																																																																																																																																										
Infanterie fr.	8,909,285																																																																																																																																									
Cavalerie	1,866,610																																																																																																																																									
Artillerie	2,510,815																																																																																																																																									
Génie	552,955																																																																																																																																									
Bataillon d'administration	112,120																																																																																																																																									
TOTAL	13,952,085																																																																																																																																									
A déduire les journées de marche	94,700																																																																																																																																									
Reste	13,457,385																																																																																																																																									
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.																																																																																																																																			
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																																				
Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																																																			
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																																																			
Infanterie	73,656	»			96,046	»	96,046																																																																																																																																			
Cavalerie	7,189	6,563	1 20	16	\$,626 80	101,888	110,514 80																																																																																																																																			
Batteries à cheval	664	726	1 35	7 25	1,029 20	5,265 50	6,294 70																																																																																																																																			
— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524	18,531 50																																																																																																																																			
— de siège et compag. spéc.	10,850	»	» 40	»	4,340	»	4,340																																																																																																																																			
Artillerie	13,529	4,614			7,576 70	21,787 50	29,364 20																																																																																																																																			
Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029																																																																																																																																			
Bataillon d'administration	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80																																																																																																																																			
	90,920	10,982			113,685 50	123,673 50	238,560 80																																																																																																																																			
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							158,560 80																																																																																																																																			
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000																																																																																																																																			
641,000 »	641,000 »	»	»																																																																																																																																							
100,000 »	100,000 »	»	»																																																																																																																																							
8,142,500 »	8,173,500 »	»	51,000 »																																																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTELLA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	8,142,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{1}$ de l'effectif des chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 421,640 »	721,650 »	»
		154 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 124,620 »		
		75 — de selle d'artillerie. à 950. . . 67,890 »		
		150 — de trait — , à 650. . . 97,500 »		
		----- 711,650 »		
		865		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,097,150 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
8,142,500 »	8,175,500 »		»	51,000 »	
100,000 »	100,000 »		»	»	
75,000 »	85,000 »		»	10,000 »	
58,000 »	58,000 »		»	»	
721,650 »	704,100 »		17,550 »	»	
9,097,150 »	9,120,600 »		17,550 »	41,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.						
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.						
Traitement de disponibilité.						
		1	2	Général-major fr.	8,460	•
Traitement de non-activité.						
		1	•	Lieutenant-colonel, à fr.	5,250	5,250 •
		9	•	Majors, à	2,750	24,750 •
		7	•	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	15,300 •
		8	•	— de 2 ^e — , à	1,700	15,600 •
		5	•	— de 5 ^e — , à	1,500	7,500 •
		17	•	Lieutenants, à	1,050	17,850 •
		7	•	Sous-lieutenants, à	900	6,500 •
		1	•	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700	1,700 •
		1	•	de 2 ^e classe, à	1,050	1,050 •
		56	•			
Traitement de réforme.						
		1	•	Lieutenant.	525	•
					98,285	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments.	491	42
					97,795	58
Charges extraordinaires.						
50		1	•	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^t par jour.	775	80
					98,567	58
		59	2			
Indemnité de fourrages.						
b.				2 chevaux \times 565 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t fr.	949	•
c.				Honoraires d'avocats et frais de procédure.	9,585	62
Frais de représentation.						
31				Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	50,000	•
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.					138,126	20
						775
						80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900	»	108,900	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	
158,900	»	158,900	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre 16,650 »		
52		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	95,026 14	2,975 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,559 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,559 85	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT MISE POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
5	96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
	16,559 85	16,747 47	»	207 62	
	16,559 85	16,747 47	»	207 62	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT																						
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																						
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																					
		CHAPITRE XII.																								
		GENDARMERIE. (a)																								
		Traitement, solde et accessoires.																								
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> <th></th> <th></th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>46</td> <td>60</td> <td>Officiers de tous grades</td> <td>fr. 182,254 25</td> </tr> <tr> <td>1,515</td> <td>1,067</td> <td>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes</td> <td>1,466,825 50</td> </tr> <tr> <td>1,501</td> <td>1,127</td> <td></td> <td>1,649,059 75</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.				HOMMES.	CHEVAUX.			46	60	Officiers de tous grades	fr. 182,254 25	1,515	1,067	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,466,825 50	1,501	1,127		1,649,059 75	
EFFECTIF.																										
HOMMES.	CHEVAUX.																									
46	60	Officiers de tous grades	fr. 182,254 25																							
1,515	1,067	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,466,825 50																							
1,501	1,127		1,649,059 75																							
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	27,000 00																							
			1,676,059 75																							
		A DÉBITER, pour incomplets et congés.	49,107 20																							
				1,626,952 55																						
		Fourrages.																								
		21,000 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c.	28,470 00																							
		37,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c.	109,500 00																							
b.		501,855 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c.	552,040 50																							
			470,010 50																							
		A DÉBITER, pour incomplets fr.	19,272 00																							
				450,738 50																						
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.																								
		448 gendarmes à pied, à 1 franc	448 00																							
c.		1,067 — à cheval, à 2 francs.	2,151 00	2,150,000 00																						
				2,582 00																						
		Casernement des hommes.																								
d.		552,975 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr.	27,648 75																							
		Casernement des chevaux.																								
e.		589,455 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes . . . fr.	15,578 20																							
		Frais de bureau.																								
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale	16,500 00																							
g.		Moyens de transport aux troupes en marche	200 00																							
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers.	10 000 00																							
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.				2,150,000 00																				

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																											
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																												
TOTAL.																																																																																																															
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																											
				Officiers.																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAIEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,093</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>3,500 »</td> <td>3,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>3,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,283</td> <td>3,260 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,300</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>183,130 »</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Restes fr.</td> <td>182,234 25</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	3,500 »	3,500 »	»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	3,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,283	3,260 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,130 »	46													A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	915 75							Restes fr.	182,234 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAIEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																									
1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »																																																																																																									
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																									
3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																									
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	3,500 »	3,500 »																																																																																																									
»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																									
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																									
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	3,500 »	38,500 »																																																																																																									
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																									
9	»	9	Lieutenants	3,283	3,260 »	29,250 »																																																																																																									
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »																																																																																																									
44	2	60		21,900		183,130 »																																																																																																									
46																																																																																																															
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	915 75																																																																																																								
						Restes fr.	182,234 25																																																																																																								
				Troupes.																																																																																																											
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>3,986 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,283</td> <td>3,283</td> <td>3 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,630</td> <td>22,630</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,370</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>138</td> <td>138</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>50,370</td> <td>50,370</td> <td>3 10</td> <td>156,147 »</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>16,790</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>40,296 »</td> </tr> <tr> <td>884</td> <td>884</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>311,710</td> <td>311,710</td> <td>2 78</td> <td>887,202 50</td> </tr> <tr> <td>384</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>140,160</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>301,344 »</td> </tr> <tr> <td>1,515</td> <td>1,067</td> <td></td> <td>582,975</td> <td>389,155</td> <td></td> <td>1,466,825 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier</td> <td>21,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>411,365</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	3,986 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »	138	138	Brigadiers à cheval	50,370	50,370	3 10	156,147 »	46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »	884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50	384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »	1,515	1,067		582,975	389,155		1,466,825 50					Chevaux d'officier	21,900							411,365																								
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																									
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	3,986 »																																																																																																									
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »																																																																																																									
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,942 »																																																																																																									
18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »																																																																																																									
138	138	Brigadiers à cheval	50,370	50,370	3 10	156,147 »																																																																																																									
46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »																																																																																																									
884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50																																																																																																									
384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »																																																																																																									
1,515	1,067		582,975	389,155		1,466,825 50																																																																																																									
				Chevaux d'officier	21,900																																																																																																										
					411,365																																																																																																										
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																												
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	204	Administration centrale	249,910	175,900 »
II.	296	États-majors.	1,546,790 15	»
III.	304	Service de santé des hôpitaux	921,410	»
IV.	306	Solde des troupes	20,674,000	»
V.	324	École militaire	218,400	»
VI.	326	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000	»
VII.	350	Matériel du génie	700,000	250,000 »
VIII.	352	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,097,150	»
IX.	358	Traitements divers et honoraires	158,126 20	775 80
X.	340	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86
XI.	46.	Dépenses imprévues	16,559 85	»
			54,505,352 51	429,647 66
XII.	542	Gendarmerie.	2,150,000	»
		TOTAUX fr.	56,435,352 51	429,647 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
425,810 »	425,810 »	»	»	
1,546,790 15	1,351,032 50	»	4,242 35	
921,410 »	921,415 90	»	5 90	
20,674,000 »	20,855,500 »	14,000 »	105,500 »	
218,400 »	210,672 27	7,727 73	»	
850,000 »	850,000 »	»	»	
950,000 »	700,000 »	250,000 »	»	
9,097,150 »	9,120,600 »	17,350 »	41,000 »	
158,900 »	158,900 »	»	»	
96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
16,559 85	16,747 47	»	207 62	
54,755,000 »	54,691,800 »	289,277 75	246,077 75	
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»	
56,885,000 »	56,841,800 »	289,277 75	246,077 75	
AUGMENTATION. . . . fr.		45,200 »		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	AGÉ.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans	Mois	Jours.			
1867.									
9 mai.	Madou, Jean-Baptiste .	Maitre de dessin à l'école militaire.	71	52	11	16	Grand âge	3,250 »	1,655 »
20 août.	Rousserez, Jean-P.-M. .	Garde principal du génie .	65	45	10	12	Id.	3,015 55	2,008 »
Id.	Verecke, J.-J.-J.	Id.	65	54	11	4	Id.	3,165 32	1,699 »
Id.	Duchesne, G.-J.	Contrôleur d'armes	69	51	10	22	Id.	2,055 17	1,101 »
Id.	Watin, J.-F.-J.	Portier à la fonder. de canons.	76	56	5	9	Id.	1,100 »	615 »
Id.	Michel, J.-B.	Portier-consigne	66	20	10	14	Grand âge et infirmités	445 »	175 »
8 nov.	Gallez, J.-B.-J.	Id.	64	58	4	07	Id.	660 »	589 »
Id.	Dewelle, C.-J.-J.	Id.	65	52	7	5	Id.	520 »	261 »
TOTAL fr.									7,881 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
64	70	Vigny, Nicolas	5 avril 1867.	Décès	414 »	
65	71	Moise, J.-J.	24 août 1867	Id.	1,898 »	
66	69	Petit, C.-F.-J.	5 sept. 1867	Id.	918 »	
TOTAL fr.					3,250 »	
						Au 1 ^{er} janvier 1868 :
						104 pensions inscrites . . fr. 97,526
						66 — éteintes 50,579
						38 — à servir . . . fr. 46,747